

Relevé de décisions
**Commission Recherche du Conseil Académique de l'Université
Paris-Est Créteil Val de Marne**
Réunie en formation plénière (Collèges A, B, C, D, E, F, G)
04 octobre 2022

La Commission a :

Pris connaissance et débattu, en formation plénière, de la synthèse du 20 septembre 2022.

Les membres en exercice, en formation plénière, présents ou représentés, ont approuvé cette proposition à l'unanimité.

Le Président de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne

Jean-Luc Dubois-Randé

Le Président de l'Université
Paris-Est Créteil Val de Marne - UPEC

Jean-Luc Dubois-Randé

Relevé de décisions
**Commission Recherche du Conseil Académique de l'Université
Paris-Est Créteil Val de Marne**
Réunie en formation plénière (Collèges A, B, C, D, E, F, G)
04 octobre 2022

La Commission a :

Pris connaissance et débattu, en formation plénière, de la proposition d'approbation des trois lettres de lancement dans le cadre des AO UPEC 2022-2023 « Bonus Qualité Recherche 1^{ère} et 2^{ème} vague » (cf. annexe 1) - « BQR jeunes chercheurs » (cf. annexe 2) - « Relecture / Traduction » (cf. annexe 3)

Les membres en exercice, en formation plénière, présents ou représentés, ont approuvé ces propositions à l'unanimité.

Le Président de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne

Jean-Luc Dubois-Randé


Le Président de l'Université
Paris-Est Créteil Val de Marne - UPEC
Jean-Luc Dubois-Randé

Relevé de décisions
Commission Recherche du Conseil Académique de l'Université
Paris-Est Créteil Val de Marne
Réunie en formation plénière (Collèges A, B, C, D, E, F, G)
04 octobre 2022

La Commission a :

Pris connaissance et débattu, en formation plénière, de la proposition d'attribution des allocations doctorales ministérielles des écoles doctorales MSTIC - OMI - VTT.

ED	NOM	PRENOM	SUJET	DT	LP - LC	RANG
MSTIC	MIMOUNI	Ahmed	Propriétés arithmétiques de théorèmes combinatoires	Julien CERVELLE	LP	1
MSTIC	MORENO	Gil	Distance au bord et volume de remplissage	Stéphane SABOURAU	LP	2
MSTIC	BEY	Oussama	Distance au bord et volume de remplissage	Samer MOHAMMED et Yacine AMIRAT	LP	3
MSTIC	RIBLE	Quentin	Espaces de Sobolev inhomogènes, modélisation de phénomènes multifractals	Stéphane Seuret	LC	1
OMI	EL CHERIF	May	What are the benefits of refugee's professional integration to organizations?	Sylvie CHEVRIER et Hélène PETON	LP	1
OMI	GALHARRET	Yoann	Démographie, modes d'exercice et régulation de l'installation des masseurs-kinésithérapeutes en France	Yann VIDEAU et Julien MOUSQUES	LP	2
OMI	POUGNET	Léa	Les principes de valeur constitutionnelle	Pierre DE MONTALIVET	LP	3
OMI	WALTER	Kevin	Effets de la tarification à l'activité sur l'arbitrage coût-qualité et l'activité des établissements de santé dans le contexte français	Yann VIDEAU et Nicolas SIRVEN	LP	4
OMI	FRANCOIS	Amos	Dans quelle mesure les fonds à l'adaptation au changement climatique contribuent-ils à l'appropriation des enjeux climatiques ? Le cas des Etats insulaires de la région caribéenne	Fabrice HAMELIN et Sylvie THORON	LC	1
VTT	WATINE	Julien	"Face à la saturation des marchés immobiliers locaux : quelles politiques de régulation des résidences secondaires ?"	Françoise NAVARRE	LP	1

Les membres en exercice, en formation plénière, présents ou représentés, ont approuvé ces propositions à l'unanimité.

Le Président de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne

Jean-Luc Dubois-Randé

Le Président de l'Université
Paris-Est Créteil Val de Marne - UPEC

Jean-Luc Dubois-Randé

Relevé de décisions
**Commission Recherche du Conseil Académique de l'Université
 Paris-Est Créteil Val de Marne**
 Réunie en formation plénière (Collèges A, B, C, D, E, F, G)
04 octobre 2022

La Commission a :

Pris connaissance et débattu, en formation plénière, de la proposition d'attribution des allocations doctorales financées dans le cadre des *Graduate Programs*.

N° Projet	ED	NOM	PRENOM	SUJET THESE	DT	VOTE
GP Egalité, Diversité, Inclusion	CS	Brisbois	Nicolas	Willibald Pirckheimer, interprète de Platon. La réception des idées platoniciennes dans l'Europe humaniste	Anne Raffarin /CoDir James Hirstein	Unanimité
GP Patrimoines	CS	Buton	Chloé	Mères et féministes. Socio- histoire des politisations féministes de la maternité et de ses réappropriations ordinaires des années 1968 au très contemporain	Fanny Gallot	Unanimité
GP IA	MSTIC	Ribles	Quentin	Espaces de Sobolev inhomogènes, modélisation de phénomènes multifractals	Stephane Seuret	27 voix pour 7 abstentions

Les membres en exercice, en formation plénière, présents ou représentés, ont approuvé ces propositions.

Le Président de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne

Jean-Luc Dubois-Randé

Le Président de l'Université
Paris-Est Créteil Val de Marne - UPEC



Jean-Luc Dubois-Randé

Annexe 1

Appel d'offre « BQR » 2023 - Guide du déposant

I/ Présentation du dispositif

Les différents appels d'offre de la Commission de la Recherche, à l'exception de l'AO Post-doc et Traduction/relecture, sont regroupés dans un appel générique « BQR » (Bonus Qualité Recherche). Cet appel sera lancé deux fois par an afin de permettre le financement de projets en deux phases : janvier-août et septembre-décembre. Le calendrier correspondant est le suivant :

	1 ^{ère} Vague (01/01/2023 - 31/08/2023)	2 ^{ème} vague (01/09/2023 - 31/12/2023)
Lancement	05/10/2022	13/02/2023
Remise des candidatures (dernier délai)	26/10/2022	28/03/2023
Expertise du groupe de travail (GT)	29/11/2022	18/04/2023
Décision de la Commission Recherche (CR)	06/11/2022	24/04/2023

Dans le cadre du soutien aux axes stratégiques de l'établissement, un budget spécifique dont le montant sera fixé par la CR, leur est spécifiquement dédié. Les porteurs de projet qui souhaitent y candidater devront soumettre leur candidature, d'une part, au comité d'animation de l'axe concerné pour « labellisation »¹ et, d'autre part, aux directions des laboratoires impliqués qui établiront un classement avant transmission à la DRV. Ce dispositif est distinct du BQ-ER (Bonus Qualité Enseignement-Recherche) dont le budget est géré par le CAC et qui soutient des projets favorisant un lien enseignement-recherche.

Afin de distinguer les projets s'inscrivant dans ce dispositif, une fiche de candidature spécifique devra être remplie.

Les candidatures seront évaluées anonymement par deux experts et ensuite par un groupe de travail la Commission de la recherche (CR), avant d'être soumises à la CR.

Dans l'hypothèse d'un dépassement du budget consacré aux axes du fait du nombre et de la qualité des dossiers soumis, ces derniers seront examinés dans le cadre du BQR (sous réserve de disponibilité budgétaire).

Sous réserve d'un vote favorable du Conseil d'Administration de l'enveloppe demandée, et du vote de la commission de la recherche sur l'allocation de ces moyens, le montant global alloué serait de 160 K €.

II/ Eligibilité

Peuvent se porter candidat à l'appel d'offres tous les enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs exerçant dans des laboratoires sous tutelle de l'UPEC. Les demandes ne peuvent porter que sur des dépenses de fonctionnement et/ou vacances.

Le BQR est ouvert à toutes les disciplines et à tout type de projets scientifiques. Ainsi, de manière non limitative, les projets suivants pourront être soutenus :

- Amorçage de projet (missions, réunions préparatoires à une soumission ANR, travail exploratoire, constitution de réseau...);
- Vacances (par exemple, dans le cadre d'une enquête de terrain);

¹ Ce label implique uniquement une adéquation du dossier au projet scientifique de l'axe et non une appréciation sur sa qualité scientifique.

- Achat de données ;
- Accompagnement méthodologique personnalisé, notamment, pour une soumission ERC *Starting Grants* ou *Consolidator Grants*, etc.

Sont inéligibles :

- Les projets tels que la préparation d'HDR ;
- Le soutien aux doctorants et masters ;
- Les demandes de relecture et de traduction d'articles.

Il est à noter que les projets ayant vocation à s'inscrire dans les axes stratégiques doivent être portés par au moins deux laboratoires de l'UPEC apportant un cofinancement (le gestionnaire du budget devra être précisé).

Dans un souci d'égalité entre les différentes disciplines présentes à l'UPEC et autant que la qualité des projets déposés le permettra, la Commission de la recherche s'efforcera de sélectionner des projets relevant de différents laboratoires.

Concernant le niveau de la demande, aucun plafond n'est fixé. Les frais de publication (exigés par certains éditeurs) ne seront pas éligibles.

III/ Critères d'évaluation

Les critères indiqués ici n'ont pas vocation à s'appliquer de manière uniforme étant donné la diversité des projets à évaluer. L'hétérogénéité des pratiques et attendus de chaque discipline entrera également en ligne de compte.

L'appel d'offres a prioritairement vocation à soutenir la recherche collective ainsi que l'internationalisation de la recherche de l'UPEC. La participation de plusieurs laboratoires et/ou établissements (ainsi que la présence de cofinancements) sera ainsi prise en compte. Le cas échéant, l'absence de cofinancement des partenaires pourra être justifiée.

De manière générale, une attention particulière sera accordée aux projets favorisant l'intégration ou la prise de responsabilités des jeunes chercheurs/ses lors de leur année de titularisation dans leur laboratoire.

Il sera par ailleurs porté une attention particulière à la cohérence entre l'envergure des projets soumis et les sommes demandées. Vous êtes donc invités à fournir tous les éléments, par exemple des devis, qui permettront de procéder à cette évaluation.

Le cas échéant, le calendrier de réalisation des projets devra être suffisamment détaillé pour évaluer sa faisabilité et son niveau de maturité.

Concernant les BQR, les classements des projets proposés par les laboratoires seront pris en compte mais ne lieront pas la Commission.

Concernant les axes stratégiques, les comités d'animation n'auront pas à classer les projets. Seul un avis favorable valant labellisation ainsi qu'une appréciation littéraire seront demandés.

Concernant les manifestations scientifiques, sont visés en priorité les colloques de dimension internationale ou nationale même si les journées d'études/workshop sont également éligibles. Seront retenus les projets qui témoignent d'une qualité scientifique avérée.

Les projets dotés d'un comité scientifique et accompagnés d'objectifs de publication seront financés en priorité.

Il convient que les projets comportent une réelle dimension collective, matérialisée par l'implication de plusieurs membres de l'UPEC (idéalement de plusieurs unités) et par des cofinancements.

Enfin, de préférence, seront financées les manifestations organisées au sein de l'UPEC ou sur le territoire de l'Université Paris-Est, sauf dans le cas d'une localisation hors UPEC justifiée par le propos du colloque.

Concernant l'amorçage de projets, sont ici visées les réunions préparatoires à la soumission d'un projet d'envergure (ADEME, IDF, ANR, H2020, PIA, collaboration avec une organisation publique, privée ...) ayant prioritairement vocation à être portés par l'UPEC. Un argumentaire explicitant la nécessité de tenir une réunion ainsi qu'un état d'avancement du projet envisagé, éventuellement les évaluations de versions antérieures du projet, devront être fournis. Sont notamment éligibles les frais de mission, d'hébergement et de repas des collègues devant se déplacer.

Concernant l'achat de données ou l'abonnement à une base spécifique, la demande doit s'inscrire dans le cadre d'un projet précis.

Un dossier-type de candidature est à compléter et à renvoyer à la Direction de la recherche et de la valorisation au plus tard le 26 octobre 2022 à 16h00.

Une fiche-bilan devra également être transmise, le cas échéant 6 mois après le financement de la CR.

L'octroi de financements sera conditionné au respect de la signature « [UPEC](#) ».

IV/ Période d'engagement

Première vague : Janvier – Août

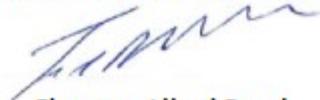
Deuxième vague : Septembre – décembre

Le Président de l'Université Paris-Est

Créteil
Le Président de l'Université
Paris-Est Créteil Val de Marne - UPEC

Jean-Luc Dubois-Randé

La Vice-présidence de la recherche et
le la Commission de la Recherche


Florence Allard-Poesi

Axes stratégiques :

- Santé, société, environnement (SSE) : Isabelle Coll et Sophie Lanone ; axe-sse@u-pec.fr
- Transformation, inégalités, résistances (TIR) : Fanny Gallot et Fabrice Ripoll ; axe-tir@u-pec.fr
- Sciences et pratiques en éducation et en formation (SPEF) : Alain Mouchet et Yann Bassaglia ; axe-spef@u-pec.fr
- Francophonies et plurilinguismes (FP) : Laure Clément-Wilz et Yolaine Parisot ; axe-fp@u-pec.fr
- Numérique, sciences et pratique (NSP) : Julien Cervelle ; axe-nsp@u-pec.fr

Annexe 2

Appel d'offre « BQR » jeunes chercheurs 2023 – Guide du déposant

I/ Présentation du dispositif

L'équipe politique a souhaité renforcer le soutien aux jeunes chercheurs à travers la mise en place d'un BQR qui leur est dédié. Pour l'année 2023, sous réserve d'un vote favorable au Conseil d'Administration de l'enveloppe demandée et du vote de la commission de la recherche sur l'allocation des moyens, le montant afférant est de 60 000 euros. Cet appel a vocation à aider les jeunes chercheurs à amorcer des projets de recherche, structurer des réseaux scientifiques, au sein et en dehors de l'établissement, et aider à déposer des candidatures à des appels à projets. Cette année, l'appel d'offre BQR jeunes chercheurs fera l'objet d'une seule et unique vague dont la période d'exécution s'étale d'avril à décembre. Le calendrier correspondant est le suivant :

Lancement	5 octobre 2022
Remise des candidatures (dernier délai)	30 janvier 2023
Expertise de la Commission d'évaluation (CE)	14 mars 2023
Décision de la Commission Recherche (CR)	20 mars 2023

Les candidatures seront évaluées anonymement par deux experts, puis par la Commission d'évaluation (CE) de la Commission de la recherche (CR), avant d'être soumises à la CR.

II/ Eligibilité

Peuvent se porter candidats à l'appel d'offres tous les enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs exerçant dans des laboratoires sous tutelle de l'UPEC et ayant soutenu leur thèse depuis moins de dix ans (janvier 2013). Les demandes ne peuvent porter que sur des dépenses de fonctionnement et/ou vacations. A noter que l'accès au BQR « classique » est également ouvert aux jeunes chercheurs.

Le BQR jeunes chercheurs est ouvert à toutes les disciplines et à tout type de projets scientifiques. Ainsi, de manière non limitative, les projets suivants pourront être soutenus :

- Amorçage de projet (missions, réunions préparatoires à une soumission ANR, travail exploratoire, constitution de réseau...);
- Vacances (par exemple, dans le cadre d'une enquête de terrain);
- Achat de données;
- Accompagnement méthodologique personnalisé, notamment, pour une soumission ERC *Starting Grants* ou *Consolidator Grants*, etc.

Sont inéligibles :

- Les projets de préparation d'HDR;
- Le soutien aux doctorants;
- Les demandes de relecture et de traduction d'articles.

Dans un souci d'égalité entre les différentes disciplines présentes à l'UPEC et autant que la qualité des projets déposés le permettra, la Commission de la recherche s'efforcera de sélectionner des projets relevant de différents laboratoires.

Concernant le niveau de la demande, aucun plafond n'est fixé. Les frais de publication (exigés par certains éditeurs) ne seront pas éligibles.

III/ Critères d'évaluation

Les critères indiqués ici n'ont pas vocation à s'appliquer de manière uniforme étant donné la diversité des projets à évaluer. L'hétérogénéité des pratiques et attendus de chaque discipline entrera également en ligne de compte.

L'appel d'offre a prioritairement vocation à aider les jeunes chercheurs à construire leur projet de recherche, qu'il s'agisse de projet individuel ou de projet collectif impliquant des membres du laboratoire d'appartenance ou d'autres laboratoires.

Il sera par ailleurs porté une attention particulière à la cohérence entre le dimensionnement du projet soumis et les sommes demandées. Vous êtes donc invités à fournir tous les éléments qui permettront de procéder à cette évaluation (devis, identité des conférenciers, etc.).

Le cas échéant, le calendrier de réalisation des projets devra être suffisamment détaillé pour évaluer sa faisabilité et son niveau de maturité.

Les classements des projets proposés par les laboratoires seront pris en compte mais ne lieront pas la commission de la recherche.

Les projets de manifestation dotés d'un comité scientifique et accompagnés d'objectifs de publication seront financés en priorité par rapport aux projets de manifestation ne comportant pas de tels dispositifs.

Seront considérés comme prioritaires, les projets comportant une réelle dimension collective, matérialisée par l'implication de plusieurs membres de l'UPEC (idéalement de plusieurs unités de recherche).

Concernant l'amorçage de projets : sont ici visés les travaux et enquêtes exploratoires, les missions et réunions préparatoires à la soumission d'un projet de recherche (par exemple ADEME, région, ANR, Horizon Europe, etc.) ayant prioritairement vocation à être porté par l'UPEC, l'achat de données etc. Un argumentaire explicitant la nécessité de tenir une réunion ainsi qu'un état d'avancement du projet envisagé, éventuellement les évaluations de versions antérieures du projet, devront être fournis. Sont aussi éligibles les frais de mission, d'hébergement et de repas des collègues devant se déplacer. Concernant les manifestations scientifiques, sont visés en priorité les colloques de dimension internationale ou nationale même si les journées d'études/workshop sont également éligibles. Seront retenus les projets qui témoignent d'une qualité scientifique avérée.

Enfin, de préférence, seront financées les manifestations organisées au sein de l'UPEC ou sur le territoire de l'Université Paris-Est, sauf dans le cas d'une localisation hors UPEC justifiée par le propos du colloque.

Un dossier-type de candidature est à compléter et à renvoyer à la Direction de la recherche et de la valorisation au plus tard le 30 janvier 2023.

Une fiche-bilan devra également être transmise, le cas échéant 6 mois après le financement de la CR. Pour rappel, toutes les publications doivent respecter la règle de signature « [UPEC](#) »

IV/ Période d'exécution

Avril - Décembre

Le Président de l'Université Paris Est Créteil

Le Président de l'Université
Paris-Est Créteil Val de Marne - UPEC

Jean-Luc Dubois-Randé

Jean-Luc Dubois-Randé

**La vice-présidente de la recherche et de la
commission de la recherche**



Florence Allard-Poesi

Annexe 3



UNIVERSITÉ
PARIS-EST CRÉTEIL
VAL DE MARNE

DIRECTION
DE LA RECHERCHE
ET DE LA VALORISATION

N°106

Pôle Structuration et
Stratégie Scientifique
Lionel CASTERMAN
Responsable
Tél. +33 (0)1 45 17 66 26
lionel.casterman@u-pec.fr

Secrétariat :
Lucile PORLON
Tél. +33 (0)1 45 17 10 22
Fax. +33 (0)1 45 17 12 98
direction-recherche@u-pec.fr

A l'attention des

Directrices et directeurs de laboratoires
Directrices et directeurs de composantes

Créteil, le 05 octobre 2022

OBJET : Appel d'offres « Relecture-traduction / Publications internationales » 2023

Chères collègues, chers collègues,

La direction de l'Université continue pour l'année 2023 sa politique de soutien aux laboratoires de recherche par une aide à la publication d'articles ou de chapitres de volume collectif en langue anglaise. Les textes soumis doivent être inédits en quelque langue que ce soit. Cet appel d'offres permet de financer prioritairement des travaux de relecture / révision et éventuellement des travaux de traduction. Pour l'année civile 2023, cet appel est doté d'une somme de 5 000 €. Si la totalité de cette somme vient à être dépensée, il sera possible de faire basculer les demandes de relecture-traduction sur l'enveloppe BQR sous réserve de disponibilité.

Le choix du traducteur relève de la responsabilité de l'auteur de l'article, dans le respect des règles relatives aux achats publics.

Peuvent se porter candidats à l'appel d'offres tous les enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs exerçant dans des laboratoires sous tutelle de l'UPEC.

L'octroi de financement sera conditionné au respect de la signature « UPEC ».

Les critères d'évaluation par l'UPEC des dossiers de candidature porteront sur la renommée de la revue visée ou de l'éditeur commercial ainsi que la qualité scientifique avérée (les articles à réviser doivent, le cas échéant, en fonction des usages disciplinaires, avoir été déjà présentés et discutés dans des séminaires/colloques) seront prises en compte. Les aides à la publication de thèses ne sont pas éligibles.

Les candidatures à l'AO seront traitées au fil des demandes. Elles seront examinées et classées par la Commission d'évaluation de la Commission de la recherche, avant d'être soumises au vote de la Commission de la recherche.

Toutes les disciplines scientifiques sont concernées par l'appel d'offres. Dans un souci d'égalité entre les différentes disciplines présentes à l'UPEC et autant que la qualité des projets déposés le permettra, la Commission de la recherche s'efforcera de sélectionner des projets relevant de différents laboratoires.

Les dossiers de candidature devront comprendre :

- une lettre de demande précisant le nom de la revue visée ou le titre et le nom de l'éditeur commercial du volume collectif ainsi que le nombre de mots de l'article,
- l'article ou le chapitre de volume collectif, en anglais¹,
- l'avis motivé du conseil de laboratoire, notamment au regard de la politique scientifique de l'équipe,
- un devis signé par le relecteur ou le traducteur,
- une copie de la page de signature (où est mentionné le rattachement institutionnel) du dernier article publié par le demandeur.

Ils doivent être adressés :

- en un exemplaire numérisé par courriel à : direction-recherche@u-pec.fr

Les porteurs-ses de projet devront envoyer à la Direction de la recherche et de la valorisation une copie de l'article ou du chapitre après publication.

Nous vous remercions par avance de votre intérêt pour cet appel d'offres et nous vous prions d'agréer, chères collègues, chers collègues, l'expression de nos cordiales salutations.

Le Président de l'UPEC


Le Président de l'Université
Paris-Est Créteil Val de Marne - UPEC
Jean-Luc Dubois-Randé

Jean-Luc Dubois-Randé

La Vice-présidence de la recherche et de la
Commission de la Recherche



Florence Allard-Poesi

¹ Pour le cas où il s'agirait d'une demande de traduction, l'article en français.